

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 6

Absents : 3

L'an deux mille vingt trois

Le deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 27 mai 2023

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat,

Etaient absents excusés: Madame Myriam Ortiz-Gutierrez , Monsieur Olivier Morelle (pouvoir à Monsieur Gérard Clerc), Madame Zoé Buckley (pouvoir à Monsieur Roland Rémondat)

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : demande de sponsoring

Monsieur le maire présente les demandes de sponsoring de deux associations

- Pinky Rideuse dont l'objet est d'encourager la progression au niveau national d'une pilote en moto de vitesse, domiciliée à Motz
- Team 275 Top Ride dont l'objet est d'apporter une aide au pilotage et au financement des frais de transport liés aux compétitions d'un jeune pilote en moto « tout terrain », lui aussi domicilié à Motz

Il s'agirait donc de leur apporter un soutien financier communal. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à promouvoir l'image de la commune

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- à l'unanimité d'apporter une aide financière de 200 € à l'association Pinky Rideuse
- à 7 voix pour et une contre (Monsieur Roland Rémondat), d'apporter une aide financière de 200 € à l'association Team 275 Top Ride

en contrepartie de la promotion de l'image de la commune lors des événements auxquels les jeunes pilotes participent.

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY



République Française**Département de Savoie****COMMUNE DE MOTZ****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 9

Présents : 6

Absents : 3

L'an deux mille vingt trois

Le deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 27 mai 2023Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat,Etaient absents excusés: Madame Myriam Ortiz-Gutierrez , Monsieur Olivier Morelle (pouvoir à Monsieur Gérard Clerc), Madame Zoé Buckley (pouvoir à Monsieur Roland Rémondat)Quorum : 5Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu**Objet : installation d'un food-truck**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur Sébastien Gerome, domicilié 703 rue du Colombier – 01300 Massignieu de Rives, pour l'installation d'un food-truck sur la commune. Il serait présent les midis des jours suivants : mercredi, vendredi et un week-end sur deux (semaines impaires).

Une rencontre a eu lieu en mairie en présence de Madame Marie-Thérèse Dejeu, adjointe.

Après avoir travaillé 23 ans en cuisine, Monsieur Sébastien Gerome a souhaité créer sa propre entreprise. Les produits proposés seraient des plats préparés « maison », des gratins (lasagnes, ravioles), salades, wraps, pizzas ... à l'unité ou sous forme de formules avec boisson et dessert.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal d'accepter cette proposition, pour une installation à l'Espace Sport et Nature du Fier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'installation de Monsieur Sébastien Gerome, à l'Espace Sport et Nature du Fier, à compter du 15 juin 2023 au plus tôt, (suivant le délai de procédure de création de son auto-entreprise), jusqu'au 30 septembre 2023,
- propose de mettre à disposition un emplacement devant le bâtiment d'accueil, sur le côté sud de la plateforme, près d'un arbre qui borde la route de l'Île,
- fixe le montant de la redevance à 200 € pour la période définie ci-dessus payable au terme de la convention,
- et autorise Monsieur le maire à signer la convention correspondante.

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel CLERC

La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEU

République Française
Département de Savoie
COMMUNE DE MOTZ

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 073-217301803-20230602-2023_JUIN__1-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 6

Absents : 3

L'an deux mille vingt trois

Le deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CLERC, Maire

Date de la convocation : 27 mai 2023

Etaient présents :. Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Vincent Laloy, Monsieur Roland Remondat,

Etaient absents excusés: Madame Myriam Ortiz-Gutierrez , Monsieur Olivier Morelle (pouvoir à Monsieur Gérard Clerc), Madame Zoé Buckley (pouvoir à Monsieur Roland Rémondat)

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse Dejeu

Objet : transport pour le marché de Seyssel

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est organisatrice du transport pour le marché de Seyssel, le lundi matin, pour la commune de Motz et de Serrières en Chautagne.

Le contrat avec le prestataire, l'entreprise Seyssel Cars, s'achève au 31 août 2023. En moyenne, 5 personnes utilisent ce service.

Pour rappel, la commune de Serrières en Chautagne participe à hauteur de 50 % du coût. Pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, le coût total s'est élevé à 3 432.00 € (65 € H.T. l'aller-retour).

Après avoir reçu l'accord de principe de la commune de Serrières en Chautagne pour la poursuite de ce service, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer les procédures nécessaires à sa continuité.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de maintenir le service de transport collectif pour le marché de Seyssel, le lundi matin
- charge Monsieur le maire de lancer la procédure de marché afin de rechercher un nouveau prestataire, ainsi que toute démarche nécessaire à la continuité de ce service

Pour extrait conforme

Le Maire

Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY